



## TOURNOI REGIONAL 1<sup>er</sup> MAI 2019

L'Association Tennis de Table de Mésanger organise son 31<sup>ème</sup> Tournoi Régional le mercredi 1er Mai 2019. Ce tournoi se déroulera comme suit :

TABLEAUX	HORAIRE	CATEGORIES	TARIFS	DOTATIONS			
				1er	2ème	3ème	4ème
A	8h30	< 1000 (500 à 999)	6,00	50	30	15	15
B	9h30	< 1400 (500 à 1399)	6,00	60	40	20	20
C	10h30	< 800 (500 à 799)	6,00	50	30	15	15
D	11h30	< 1700 (500 à 1699)	6,00	60	40	20	20
E	12h30	< 1200 (500 à 1199)	6,00	80	50	30	30
F	13h30	Jeunes Max 999 pt	5,00	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot + coupe
G	14h30	TOUTES SERIES	7,00	120	60	40	40

Les engagements devront parvenir au club avant le Mardi 30 avril 18 H à :  
Pascal DUGAST: Tel: 06 63 82 43 20 ; E-mail: dugast.pascal44@gmail.com

## REGLEMENT

- Article 1 : Le tournoi se déroulera sur 24 tables
- Article 2 : Application du règlement FTT (tenue réglementaire)
- Article 3 : Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de deux tableaux sauf exception: tableaux incomplets le jour du tournoi (absence, forfait) après validation des JA.
- Article 4 : Les poules seront composées de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe
- Article 5 : Tout joueur ne se présentant pas au troisième appel pour le match sera scratché
- Article 6 : Il sera demandé au perdant d'arbitrer le match suivant
- Article 7 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches, dans tous les tableaux
- Article 8 : Toute féminine peut participer aux tableaux masculins en fonction de ses points licence
- Article 9 : Les benjamins (-11 ans) ne peuvent pas participer aux tableaux seniors, sauf ceux qui sont qualifiés pour le Critérium Fédéral en Nationale 1
- Article 10 : Les balles seront fournies par le club organisateur
- Article 11 : Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence
- Article 12 : Numéro d'homologation du tournoi n° .....
- Article 13 : Les juges arbitres du tournoi seront M J Pauchet
- Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol
- Article 15 : Les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront récompensés
- Article 16 : Le tirage au sort public aura lieu le 30/04/2019 à 18H à la salle omnisports de Mésanger